



communiqué
de presse 

SANTE DES AGENTS TERRITORIAUX : L'UNSA ALERTE ET SE MOBILISE !

Les agents territoriaux sont nombreux à être en première ligne face à la crise sanitaire qui se prolonge. L'UNSA Territoriaux se mobilise pour eux.

ÉLARGIR LA VACCINATION AUX AUTRES MÉTIERS TERRITORIAUX EXPOSÉS

Courant avril, le gouvernement envisage une campagne de vaccination massive des enseignants de plus de 55 ans. Parmi les professionnels habilités à vacciner, ceux et celles de la fonction publique territoriale, médecins de prévention, autres médecins territoriaux, infirmiers et agents des SDIS, constituent une force de terrain pour participer au déploiement de cette vaccination centrée sur les métiers les plus exposés.

Si la Fédération UNSA Territoriaux se félicite que certains métiers territoriaux aient été pris en compte dans cette campagne de vaccination, ATSEM et policiers municipaux par exemple, elle demande que les autres agents territoriaux en première ligne, tels les personnels territoriaux dans les établissements d'enseignement, en bénéficient aussi, et ce pour des raisons de cohérence et d'équité. L'UNSA Territoriaux écrit en ce sens à M. Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé.

ÉTENDRE L'ACCUEIL AUX ENFANTS DES TERRITORIAUX PRÉSENTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Par ailleurs, la liste des personnels auxquels sont proposés des solutions d'accueil pour leurs enfants ne comprend pas les personnels territoriaux contribuant à la continuité du service public. Or, à celles et ceux dont la présence sur le terrain est nécessaire, certains employeurs territoriaux refusent les autorisations d'absence et imposent la prise de congés.

La Fédération UNSA Territoriaux souhaite qu'ils puissent être considérés comme personnels prioritaires, à l'instar de ceux impliqués dans la gestion de la crise sanitaire, afin de poursuivre leur participation à la continuité du service public sans être doublement pénalisés.

RECONNAITRE LA SURCHARGE DE TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX

La Fédération UNSA Territoriaux invite les employeurs territoriaux à verser une prime Covid aux agents en première ligne dans la crise sanitaire, celles et ceux qui, en contact au quotidien avec les usagers, sont exposés à des risques supplémentaires pour leur santé et subissent une surcharge de travail permanente.

Le décret du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime d'un montant maximum de 1000 euros, afin d'apporter une reconnaissance financière spécifique aux difficultés des agents depuis plus d'un an.

RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

La pandémie de Covid-19 entraîne de nombreuses souffrances psychologiques chez les agents. L'UNSA demande que dans l'ensemble des territoires, les employeurs territoriaux prennent des mesures concrètes pour prévenir les risques pour la santé mentale des agents, telles que, par exemple, le renforcement des effectifs de médecins de prévention, la création de postes permanents de psychologues du travail, la mise en place de plans spécifiques de prévention des suicides, le développement des cellules d'écoute psychologique, la formation généralisée des encadrants à la prévention des risques psychosociaux...

L'ensemble des responsables de l'UNSA Territoriaux, du niveau national au niveau local, et en premier lieu les mandatés CHSCT, est engagé dans la lutte contre la Covid-19 et se mobilise pour répondre aux besoins de protection des agents des services publics locaux.

16 avril 2021

Contacts : Sylvie Ménage – 06 60 11 21 17 - Pascale Peignen – 06 25 93 79 83
communication@unsa-territoriaux.org